



**RAPPORT
ANNUEL
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2023**

**LES ÉLÉMENTS
ESSENTIELS**

SOMMAIRE

1 / ÉDITO	4
2 / L'HUMAIN ET LA NATURE POUR UN AVENIR PLUS VERT	5
3 / DES RESSOURCES D'ABORD HUMAINES	6
4 / ADAPTER LE TERRITOIRE	7
5 / ÉCONOMISER ET MIEUX PRODUIRE L'ÉNERGIE	8
6 / GÉRER DURABLEMENT L'EAU	10
7 / CONNAÎTRE ET PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ	12
8 / LIMITER LES RISQUES ET LES POLLUTIONS URBAINES	14
9 / MIEUX SE NOURRIR	16
10 / SE DÉPLACER DE MANIÈRE APAISÉE	17
11 / RÉDUIRE, RÉUTILISER, RECYCLER	18
10 / AVOIR UN USAGE ECLAIRÉ DU NUMÉRIQUE	19
11 / INNOVER ET SE DÉVELOPPER DURABLEMENT	20



Plantation d'arbres pendant la Journée de l'Arbre sur le Mont Julien à Cadolive.



Martine Vassal

Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence
Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Première vice-présidente de Départements de France

ÉDITO

L'HUMAIN ET LA NATURE POUR UN AVENIR PLUS VERT

Aix-Marseille-Provence regroupe 92 communes sur un territoire de 3 148 km². C'est une des métropoles les plus vastes de France qui est aussi une des plus peuplées avec plus de 2 millions d'habitants.

Le rapport annuel de développement durable 2023 met en lumière les réalisations et les engagements de la Métropole pour un avenir plus durable et résilient.

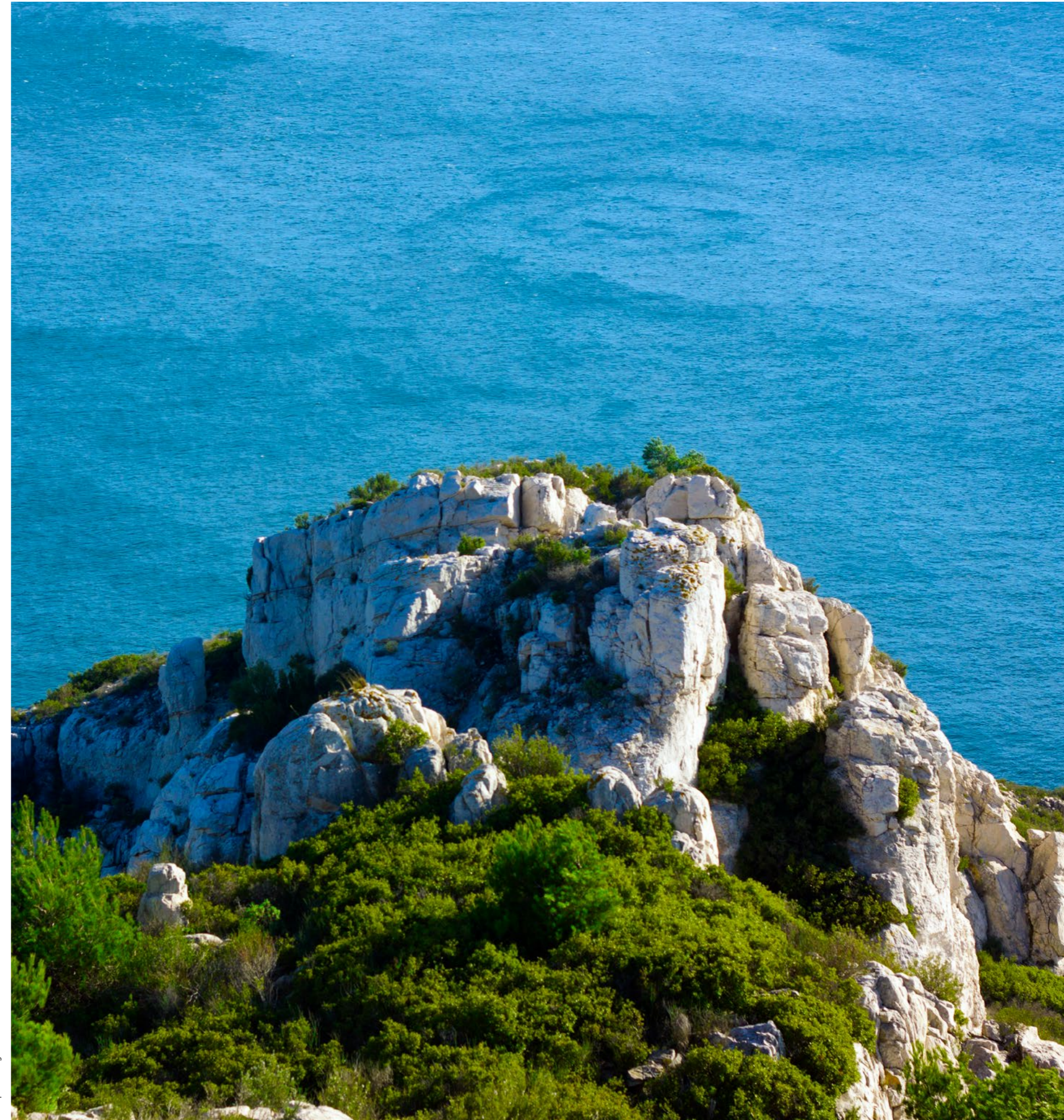
L'engagement de l'institution est conforme à une transition telle que décidée par les lois françaises et le cadre européen. Ainsi, l'homme et la nature sont-ils placés au centre de ses politiques publiques !

En 2023, l'année a été considérée comme l'une des plus chaudes jamais enregistrées. La Provence d'ailleurs n'a pas été épargnée par les changements climatiques exacerbés par une période estivale marquée par un été chaud et sec. Cette évolution du climat fortement influencée par les activités humaines nécessite des mesures indispensables au maintien de la qualité de vie.

C'est pourquoi, en 2023 la Métropole s'est fortement mobilisée pour répondre aux défis des transitions écologiques et urbaines à travers de nombreuses actions. Les enjeux environnementaux ont été intégrés partout, dans toutes les politiques d'aménagement et de développement durable, notamment via le Plan climat air énergie territorial (PCAET). Ce plan stratégique fixe des objectifs ambitieux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, favoriser la résilience des territoires face aux changements climatiques et améliorer le cadre de vie des habitants.

C'est ainsi que la Métropole s'engage pour un avenir durable.

© Delphine Wagner



DES RESSOURCES D'ABORD HUMAINES



© Stella Dioudomat / MAMP

Le bus Hydrogène à Fos-sur-Mer.

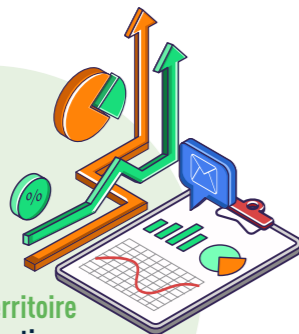
La Métropole Aix-Marseille-Provence intègre en priorité le développement durable à sa culture interne, notamment dans la gestion des ressources humaines et les marchés publics.

Les lignes directrices de gestion orientent les pratiques et les processus des ressources humaines dans une perspective de durabilité :

« Expérience collaborateur : oser tous les parcours professionnels »

→ Mobilité inter et intra professionnelle, accompagnement personnalisé des agents

→ Formation continue intégrant des ateliers de sensibilisation au développement durable et des modules de formation spécifiques, comme la gestion de l'énergie et des ressources



36,5% des marchés publics de + de 150 000€ socialement responsables

1^{er} acheteur public inclusif du territoire avec 1,2 million d'heures d'insertion (+ 30% par rapport à 2022) et 356 000 heures d'insertion dans le cadre de la commande publique (+ 65% par rapport à 2022)

« Une organisation apprenante et inclusive »

→ La Métropole s'engage activement en faveur de l'inclusion et de l'égalité des chances

→ 9,34 % des agents en situation de handicap en 2023 (+2%)

→ Conférences sur l'égalité femme/homme, les stéréotypes de genre, l'entrepreneuriat féminin et la prévention des violences sexistes

« Une Métropole qui préserve la santé et la sécurité au travail »

→ Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

→ Ateliers de prévention sécurité (agressions...)

→ Soutien psychologique, programmes sur le bien-être, formations spécifiques aux risques psychosociaux dans les métiers publics

« Une Métropole attractive, notre marque employeur »

→ Tickets restaurant dématérialisés pour limiter l'utilisation d'encre et de papier

→ Pass transport métropolitain pour inciter à une mobilité durable

→ Télétravail pérennisé, favorisant un équilibre entre vie professionnelle et personnelle

ADAPTER LE TERRITOIRE

L'aménagement du territoire, au travers de documents comme le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), permet son adaptation aux grands enjeux (pollution des milieux, dérèglement climatique, territoire de plus en plus attractif) et aux objectifs zéro de la loi Climat et résilience :

→ **L'objectif zéro artificialisation nette en 2050, avec une réduction de 50% en 2030***, qui limite les constructions sur les espaces naturels, favorise la requalification de friches existantes et la végétalisation du bâti.

**L'artificialisation augmente le risque d'inondation et menace la biodiversité*

→ **L'objectif zéro émission nette en 2050, avec une réduction de -45% en 2030**, vise la rénovation et la baisse des consommations d'énergie dans tous les secteurs (habitat, mobilité, industrie, tertiaire, etc.). Pour y parvenir, l'isolation des bâtiments

et la réduction des déplacements, notamment par le rapprochement du bassin résidentiel et du bassin d'emploi, figurent parmi les principaux leviers d'action.

La capitainerie de la Pointe-Rouge à Marseille a fait l'objet de travaux de rénovation et d'amélioration de ses performances énergétiques : isolation, installation de menuiseries double vitrage à rupture de pont thermique, mise en place d'un chauffe-eau solaire et d'une pompe à chaleur air/air très performante. 40 à 50 % d'économie d'énergie est envisagée.



© David Girard / MAMP

Capitainerie de la Pointe-Rouge, Marseille.

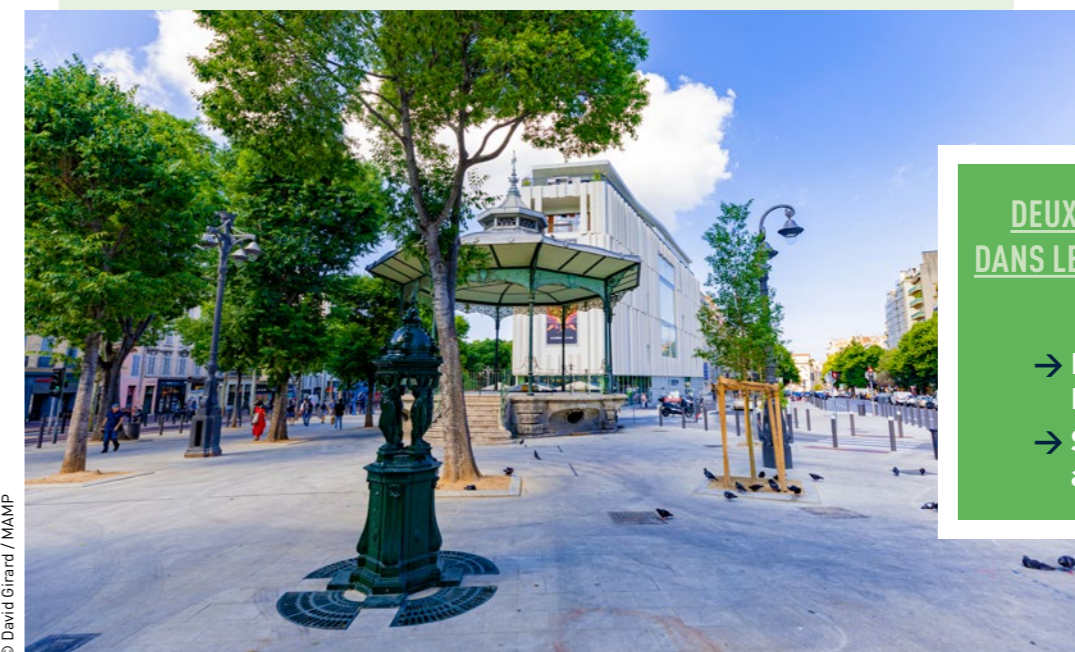
Plus de 3200 m² rénovés avec un revêtement concentrant moins de chaleur, des trottoirs élargis, des bancs, des plantations et un éclairage à plus faible consommation. Les travaux se sont poursuivis en 2024 par la requalification du secteur des Prêcheurs et douze autres sites emblématiques du centre-ville de Marseille (budget prévu 63M€).



3 878 logements réhabilités (rénovation thermique), 6M€ de subventions de la Métropole

18 capteurs de température de l'air et d'humidité posés dans le cadre du programme «Smart City» qui vise économies d'énergie, baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES) et protection de l'environnement

6.3M€ de travaux prévus pour le projet d'écoquartier du Liourat à Vitrolles : désimperméabilisation, espaces apaisés, logements adaptés au climat



© David Girard / MAMP

DEUX RÉAMÉNAGEMENTS DANS LE 1^{ER} ARRONDISSEMENT DE MARSEILLE

- Place Lulli Rue Sainte
- Square Léon Blum allées de Meilhan

Square Léon, Marseille 1^{er}.

ÉCONOMISER ET MIEUX PRODUIRE L'ÉNERGIE

30 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont liées à la production d'énergie. Ce secteur est un enjeu majeur pour la Métropole Aix-Marseille-Provence. L'objectif est d'atteindre une réduction de 50 % des émissions de GES d'ici 2030, conformément aux engagements du plan climat-air-énergie.

LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE ENERGIES DE PROVENCE

La Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône ont décidé de montrer l'exemple par la solarisation de leurs équipements publics

L'objectif est d'atteindre une réduction de 50 % des émissions de GES d'ici 2030, conformément aux engagements du plan climat-air-énergie.



Unité de traitement des boues usées et de production de biométhane de Sormiou, Marseille.

(parkings, bâtiments publics, salles de spectacles...) et celui des communes candidates grâce à la constitution d'un opérateur énergétique local sous la forme d'une Société Publique Locale

(SPL). Le but est de développer la pose de panneaux photovoltaïques et de pouvoir devenir revendeur d'électricité. Les premières opérations devraient débuter mi-2025.

© Anais Vaninetti / MAMP



4 sites réutilisent la chaleur issue du réseau d'eaux usées :
À Marseille, le Cercle des nageurs, le siège de 13 Habitat, le siège d'Arema.
À Aix-en-Provence, la station Pioline.

4 STEP équipées de panneaux photovoltaïques : Aix-en-Provence, La Ciotat, Carry-le-Rouet, Fos-sur-Mer.

Méthanisation des boues d'épuration : l'équivalent de 2 500 foyers sont chauffés par la station de Sormiou à Marseille (2 520 kNm³ produits) et 850 par la station de la Pioline à Aix-en-Provence (184 826 Nm³) sur l'année.

2 turbines ont produit 2 623 MWh sur les usines de potabilisation de Sainte-Marthe et du vallon d'Ol à Marseille

Installation de systèmes LED, de capteurs de mouvement dans les bâtiments métropolitains pour consommer moins d'électricité et d'eau

Variateurs sur les moteurs des pompes de 17 piscines pour moduler la puissance électrique et l'apport d'air neuf en fonction des fréquentations

Projet de réseau de chaleur de Martigues : subvention de 35 700 € / montant total de 351 150 €

© Anais Vaninetti / MAMP

Un réseau de chaleur et de froid alimenté par l'énergie de la mer La thalassothermie



© Métropole Aix-Marseille-Provence - Département des Bouches-du-Rhône - 2023



Panneaux photovoltaïques, Arbois-Méditerranée, Aix-en-Provence.

© David Vergne / MAMP

GÉRER DURABLEMENT L'EAU

Notre territoire, au climat méditerranéen, est particulièrement vulnérable au stress hydrique et aux sécheresses. La demande en eau pourrait augmenter de 10 à 30 % d'ici 2050, en raison du changement climatique et de l'urbanisation.

Près de 40% de l'eau, déjà rare car provenant de l'essentiel des cours d'eau alpins, mérite une attention particulière sur le sujet des hydrocarbures, déchets et pesticides.

Pour répondre à ces défis écologiques, la Métropole met en œuvre des stratégies de gestion durable de l'eau visant à réduire la consommation, protéger les écosystèmes aquatiques et garantir l'accès à une eau de qualité pour tous.

Réduire la consommation, protéger les écosystèmes aquatiques et garantir l'accès à une eau de qualité pour tous.

Une étude de faisabilité de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) à été menée à Cuges-les-Pins. Ce procédé, destiné à des usages spécifiques tels que l'irrigation agricole, le nettoyage urbain ou le refroidissement industriel, contribue à préserver les ressources en eau potable.

LA NOUVELLE STEP DE FOS-SUR-MER

La station d'épuration de Fos-sur-Mer, inaugurée le 24 mai 2023, se veut innovante, performante et écologique, avec un objectif « zéro nuisances ». Elle traite les eaux usées de 28 000 équivalent-habitant, soit le volume de trois piscines olympiques.

L'eau usée arrive d'abord dans le réacteur utilisant le procédé Aqua-RM®, où des bactéries naturelles décomposent les matières organiques.



Vers la sobriété hybride et énergétique
15% de prélèvements d'eau du Canal de Marseille sur la Durance en un an et 100 millions de m³/an non prélevés en 25 ans sur la Durance, grâce aux travaux sur le canal de Marseille (12 M€/an)

Une baisse de 20 à 30 % de la consommation d'eau est attendue pour 2024, grâce aux nouveaux modules de détection des accidents et fuites du réseau, ainsi qu'au renouvellement des infrastructures. Ces améliorations permettront de réduire les pertes, générant ainsi une économie de 23 millions d'euros par an.

Une baisse de 30% d'émissions GES depuis 2010, le service d'eau de Marseille est neutre en carbone.



Inauguration de la station d'épuration de Fos-sur-Mer.



© David Girard / MAMP

Station d'épuration de Fos-sur-Mer.

Ensuite, l'eau passe à travers les membranes qui retiennent les boues et éliminent bactéries et particules en suspension.

L'ACCÈS À L'EAU POUR TOUS

2,2M€ d'aide pour les usagers en difficulté de paiement

+ de 540 000€ de subventions pour des aides à l'accès à l'eau en Éthiopie, au Togo, au Sénégal, au Burkina Faso ou au Mali.

Une eau très propre, presque de qualité « eau de baignade »

Le résultat est une eau très propre, presque de qualité « eau de baignade », qui peut être réutilisée par exemple pour arroser des espaces verts.

Le système Lanodor® utilisé à la station d'épuration de Fos-sur-Mer est conçu pour réduire les mauvaises odeurs sans utiliser de produits chimiques. L'air contenant les odeurs passe

LA NOUVELLE STEP DE LA FARE-LES-OLIVIERS INAUGURÉE EN SEPTEMBRE 2023

Capacité de traitement 14 000 équivalent-habitant

1 700 heures d'insertion mises en œuvre par les entreprises

Coût total 5,2 M€ TTC :
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse 1,5 M€
Département des Bouches-du-Rhône 540 000 €.

La station traite les eaux usées correspondant à une population de 28 000 habitants :

Capacité de traitement hydraulique 580 m³/h

Production de boues 1 500 T/an

Coût total 16,7M€ :

Métropole Aix-Marseille-Provence 14,6 M€ HT

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse 700 000 €

Ville de Fos-sur-Mer 1,6 M€.



dans un biofiltre tapissé de bactéries qui décomposent les molécules responsables des mauvaises odeurs, et les transforment en substances inodores.

L'usine intègre des panneaux photovoltaïques, des systèmes de récupération énergétique et un groupe électrogène pour assurer un fonctionnement continu et un bassin tampon de 1 000 m³.

CONNAÎTRE ET PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ



© Devostock

Grand-duc d'Europe - *Bubo bubo*.

Des ressources naturelles irremplaçables

Composé à 50 % d'espaces naturels, 19 % de surface agricole, 4 % de milieux aquatiques et 27 % d'espaces urbains, le territoire métropolitain

possède des paysages dotés d'une richesse faunistique et floristique à valoriser et à protéger.

Le changement climatique et ses conséquences multiples, l'étalement urbain, la sur-fréquentation des sites et le risque incendie (194 incendies sur le territoire ont détruit 128,85 hectares en 2023) sont autant de pressions dont il faut tenir compte pour ces espaces uniques.

→ Concertation pour l'extension de la zone de protection des oiseaux du site « Falaises de Niolon »

→ Etudes des pie-grièche méridionale, outarde canepetière, circaète Jean-le-blanc, rapaces du plateau de l'Arbois

→ Lancement du Plan stratégique de gestion des zones humides (PGSZH) et de l'Atlas des zones humides

→ Déploiement du programme d'éducation au développement durable Classes engagées, proposé à plus de 900 classes en 2023, soit près de 2700 journées d'animations

DE NOMBREUX SITES PRÉSERVÉS

4 parcs naturels régionaux : Alpilles, Camargue, Luberon, Sainte-Baume

1 Grand Site de France : Concors-Sainte-Victoire

1 parc national des Calanques, seul parc à la fois terrestre, marin et périurbain d'Europe

20 sites inscrits au réseau européen Natura 2000 en raison de la richesse de leur biodiversité

Des réserves naturelles nationales et régionales, des milieux concernés par des arrêtés préfectoraux de protection du biotope mais aussi près de 8 000 ha de terrains protégés par le Conservatoire du littoral

Une richesse faunistique et floristique à valoriser et à protéger

L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ DE LA MÉTROPOLE

L'Atlas de la biodiversité métropolitain est pensé pour orienter la rédaction des différents schémas et plans d'aménagement : en ayant une vision claire des enjeux environnementaux spécifiques à son territoire, la Métropole peut mettre en œuvre des actions ciblées pour restaurer les habitats naturels, limiter l'artificialisation des sols et renforcer la résilience des écosystèmes face aux perturbations humaines et climatiques.

Trois cahiers de l'Atlas de la biodiversité métropolitain sont parus depuis 2019 : « Une Métropole-nature vulnérable », « Portrait de la biodiversité continentale », « Portraits communaux de la biodiversité ». Paru en 2023, le quatrième cahier s'intitule « Les enjeux de conservation de la faune, la flore et des habitats naturels ». A venir : l'Atlas métropolitain de la biodiversité marine.

LE SUIVI DE L'AIGLE DE BONELLI

C'est l'un des rapaces les plus menacés de disparition sur le territoire français. En 2022, quinze couples nicheurs avaient élu domicile sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence, soit un tiers de la population nationale. Afin de favoriser sa reproduction et éviter qu'il soit dérangé par la présence humaine, les communes de Meyrargues et Puyloubier ont pris des arrêtés de fermeture de sentiers et de voies d'escalade.

Malgré ces précautions, sur les trois couples suivis, un seul a réussi à mener un petit à l'envol. La reproduction de l'espèce sur le territoire métropolitain est tout de même assurée par les neuf aiglons qui y sont nés en 2023, qui méritent toute notre attention.



© Mathias Magnier / MAMP

Aigle de Bonelli, Grand Site Concors Sainte-Victoire.

L'atlas de la biodiversité est enrichi de 2 M de données issues des bases SILENE (Inventaire national du patrimoine naturel) et Faune (Ligue de Protection des Oiseaux) (soit 21 145 élèves)

5898 espèces identifiées, **436** protégées,

258 menacées de disparition

509 espèces et **26** habitats à fort enjeu de conservation

CONSULTEZ L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ DE LA MÉTROPOLE



© François Moura / MAMP

Salins du Lion, Vitrolles.

75% des marchés de + 150 000€

intègrent une considération environnementale (objectif 100% en 2025)

2 000 demi-journées de sensibilisation à l'environnement dans les écoles (soit 21 145 élèves)



7 espèces de chauve-souris sous protection à la carrière de Mercurotte à Saint-Chamas

LIMITER LES RISQUES ET LES POLLUTIONS URBAINES

La Métropole met en œuvre de nombreux leviers en matière de prévention et de réduction des nuisances.

LA POLLUTION LUMINEUSE

Engendrée par un éclairage excessif, la pollution lumineuse perturbe les écosystèmes nocturnes et désoriente de nombreuses espèces. Les insectes, attirés par la lumière, s'épuisent et deviennent plus vulnérables aux prédateurs, tandis que les oiseaux migrateurs perdent leurs repères. Elle réduit également la visibilité des étoiles, rendant leur observation difficile. Pour préserver la biodiversité et le ciel étoilé, la Métropole s'engage à éteindre les éclairages superflus et à installer des dispositifs lumineux adaptés.

LA POLLUTION DE L'AIR

Le dioxyde d'azote (NO₂), un gaz nocif pour la santé respiratoire, est principalement émis par les véhicules à moteur thermique. Entre 2019 et 2022, le nombre d'habitants exposés à

des concentrations de NO₂ supérieures aux limites réglementaires a été réduit de manière spectaculaire, passant de 30 000 à 4 000. Cette diminution de près de 87 % témoigne de l'efficacité des actions engagées pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé des populations.

→ Création de ZFEm (zones faibles émissions mobilité) : circulation limitée par vignette crit'Air, plages horaires, prime à l'achat d'un véhicule électrique pour les habitants ou professionnels

→ 2 000 personnes sensibilisées à la qualité de l'air (escape game, vingt foyers accompagnés de manière personnalisée à développer un comportement visant à améliorer la qualité de l'air, animations...)

LA DÉSIMPÉRMÉABILISATION

Un sol imperméable, comme le bitume, réduit la présence de nature en ville et accentue la formation d'îlots de chaleur. L'absence d'infiltration de l'eau entraîne plusieurs conséquences néfastes :

→ Les polluants urbains, tels que les hydrocarbures et les eaux usées, ruissellent et s'accumulent sur le littoral et dans les zones humides

→ Les nappes phréatiques ne se rechargent pas et s'assèchent

→ Le risque d'inondation augmente considérablement



EN SAVOIR +
SUR LES PORTS
MÉTROPOLITAINS
CERTIFIÉS
PORTS PROPRES



Pour préserver la biodiversité et le ciel étoilé, la Métropole s'engage à éteindre les éclairages superflus et à installer des dispositifs lumineux adaptés.

LA POLLUTION SONORE

Huit études acoustiques et un Atlas du bruit

Quatre projets d'écrans acoustiques en bordure de l'A55 et de l'A7



Plusieurs projets de requalification dans les quartiers prioritaires

80 animations scolaires deux pour les communes et le grand public



Dispositif d'urgence de nettoyage des plages de l'Huveaune à Marseille, suite aux dépôts issus d'un épisode pluvio-orageux.

DÉSIMPÉRMÉABILISATION ET RENATURATION

La désimpermeabilisation et la renaturation des berges d'un cours d'eau consistent à créer des zones « tampon », appelées zones d'expansion de crue ». Ces espaces, non constructibles, aident à limiter les dégâts en cas de crue car l'eau s'y infiltre plus rapidement grâce au réseau racinaire de la végétation environnante.

→ De nouvelles zones d'expansion de crue ont été créées sur le Fauge-Maire à Aubagne et Gémenos, et le long du Jarret et de l'Huveaune à Marseille.

→ Création de voies vertes : parcs de Bougainville et des Ayalades, promenade Pompidou (Marseille), RD568 (Rove), chemin de Saint-Laurent (La Penne-sur-Huveaune)

UNE PLAISANCE PROPRE AVEC LA CERTIFICATION PORTS PROPRES

Après celui de La Ciotat, les ports de Sausset-les-Pins, Carry-le-Rouet et du Frioul se sont engagés dans la démarche Ports propres, visant



Port du Frioul, Marseille.

une certification en 2024, un objectif progressivement étendu aux huit ports métropolitains dotés d'une capitainerie.

La certification Ports Propres en quelques exemples :

→ Le contrôle des consommations d'eau et d'électricité des locataires de place en port

→ L'installation photovoltaïque sur un ponton au Frioul produisant 13,5 MWh par an (à peu près équivalent à la consommation de la capitainerie)

→ La déconstruction de 26 navires abandonnés pour limiter les pollutions

→ La formation de 10 agents portuaires à la démarche Port Propre.

À VENIR

En 2025-2028, 1,5M€ seront consacrés à la dépollution d'une vingtaine de calanques (mise en sécurité des scories) entre Saména et Callelongue à Marseille. Un projet confié à l'ADEME, cofinancé par le Département des Bouches-du-Rhône.

MIEUX SE NOURRIR

Accompagner les filières agricoles et modifier nos habitudes.



© Véronique Paul / GSCSV

Didier Vaiser, éleveur de chèvres sur le grand Site de France Concors, Sainte-Victoire.

En France, l'agriculture représente 19% des émissions de GES, (principalement à travers l'élevage et l'usage d'engrais azotés) et 10% de la consommation d'eau douce. En favorisant une agriculture locale et plus végétale, la Métropole Aix-Marseille-Provence contribue à réduire ces impacts tout en renforçant l'autonomie alimentaire de son territoire, et garantit l'accès à une alimentation de qualité.

LE PROJET AGRICOLE BARBIÈRE

Face au déclin du nombre d'agriculteurs et des terres cultivées, la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité favoriser l'installation de jeunes agriculteurs et développer une agriculture locale durable, axée sur les circuits courts et le respect de l'environnement.

Sur un terrain métropolitain situé à cheval entre Saint-Victoret et Les Pennes-Mirabeau, la Métropole a préparé une friche de quatre hectares pour accueillir des projets agricoles. Après avoir effectué les travaux nécessaires de raccordement en eau et électricité, elle a lancé un appel à candidatures destiné à des porteurs de projets souhaitant développer une agriculture biologique et agroécologique.

Les projets retenus répondent aux objectifs de diversification alimentaire et de commercialisation en circuits courts, avec des activités de maraîchage, d'arboriculture et de petit élevage (poules, abeilles), tout en intégrant des actions pédagogiques pour sensibiliser le public.

Cette initiative permettra à quatre agriculteurs de s'installer dès le printemps 2024 en occupation temporaire, avant la signature de baux ruraux à clauses environnementales.

Nos cantines durables. Ce réseau propose des ateliers de cuisine, des formations sur la gestion des biodéchets, sur la diversification des protéines et sur l'élimination du plastique. Ces cantines s'approvisionnent à 30% en circuits courts, privilégiant les producteurs locaux.



12 366 exploitations bio (+ 11% en un an) et 200 agriculteurs soutenus dans leur transition vers le bio

Le soutien à l'agriculture locale avec une dotation aux fêtes et salons de plus de **200 000 €**, qui a bénéficié notamment à la Fête de l'huile d'Olive, la Routo, le Salon des agricultures ou encore la Foire agricole de Gardanne.

L'animation des **Mesures agroenvironnementales et Climatiques pastorales (MAEC)** au sein du Grand Site Concors Sainte-Victoire qui a permis d'apporter une aide financière à 18 éleveurs pour le maintien de pratiques durables et du pastoralisme.

L'accompagnement de **3 800 personnes** en situation de précarité vers une alimentation locale et durable



SE DÉPLACER DE MANIÈRE APAISÉE

La mobilité représente près d'un tiers de l'empreinte carbone nationale, dont la moitié provient des voitures particulières.

Dans notre Métropole où l'usage de la voiture reste dominant, réduire la dépendance automobile est crucial pour atteindre les objectifs de neutralité carbone. La lutte contre l'auto-solisme (usage de la voiture avec une seule personne à bord) par la promotion du covoiturage, l'amélioration des transports en commun et le développement des mobilités douces permettent de répondre aux enjeux de qualité de l'air et de réduire la pression énergétique.

LE PLAN VÉLO

Ce plan a pour but de réduire les émissions de CO₂, et de renforcer la

sécurité des cyclistes. Il inclut des pistes sur le boulevard Baille et l'avenue du Prado à Marseille, ainsi que d'autres axes prioritaires. Seuls 7 780 Marseillais soit 2,42 % des actifs allaient au travail à vélo en 2021. Ce chiffre est en constante augmentation en raison de l'engouement pour des alternatives de transport plus écologiques.

Le dispositif « LeVélo », c'est plus de 2 millions de trajets et 7 millions de kilomètres. Sa popularité amène la Métropole à envisager une augmentation du nombre de vélos et de stations, notamment à proximité des établissements scolaires, pour répondre à la demande.

Réduire la dépendance automobile !



© Chartes-Henri Roux / RTM

2 449 AGENTS ONT LE PASS TRANSPORT, AVEC PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MÉTROPOLE

- Objectif + 50% d'usage des transports en commun
- 15 projets en cours (sur cinq lignes de tramway et cinq lignes de bus à Haut Niveau de Service)
- Subvention de la desserte des quartiers Nord de Marseille (500M€)
- Création de 6 ha d'espaces piétonnés
- Deux nouvelles lignes LeCar fonctionnant au gaz naturel liquéfié
- 1/3 des titres unitaires achetés par le sans contact en trois mois
- Le covoiturage via l'application Karos permet aux passagers de payer 0,50 € pour des trajets de 5 à 30 km, avec un tarif supplémentaire de 0,10 € par kilomètre au-delà de cette distance



60M€ pour le plan vélo entre 2019 et 2024

42 km de pistes cyclables en 2023

130 km prévus en 2030 (Promenade Pompidou à Marseille et RD568 au Rove)

1 100 arceaux de stationnement posés en 2023, pour un total de 5 200 arceaux et 38 abris

LE PARKING RELAIS (P+R) DE LA FOURRAGÈRE À MARSEILLE

Deux étages supplémentaires ont été réalisés pour porter sa capacité à 800 places et décongestionner le site. 400 m² de panneaux photovoltaïques couvrant les besoins en éclairage du parking ont été posés au dernier étage.

Situé en périphérie de ville ou des grands axes routiers, le parking relais permet de garer sa voiture et de prendre les transports en commun (bus, tramway, métro ou train) pour rejoindre le centre-ville ou d'autres zones densément fréquentées.

Avec le développement des parkings relais, la Métropole réduit l'affluence des véhicules particuliers en centre-ville au profit des transports en commun, plus rapides, moins stressants et moins polluants.

EN PROJET

L'extension de la ligne de tramway T3 Castellane - La Gaye en 2029/2030
+ 6,2 kms de rails
+ 12 stations

RÉDUIRE, RÉUTILISER, RECYCLER

Un enjeu capital, produire et consommer sobrement.

En France, en 2021, 41,3 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés (soit 611 kg/habitant). 3% des émissions de GES et des prélèvements importants en eau sont liés à la prise en charge et au traitement des déchets. Ce sont notamment des émissions de méthane issues de la décomposition des matières organiques, du traitement et de la mise en décharge des déchets non recyclés.

En 2023 sur le territoire métropolitain, la collecte des déchets recyclables (verre/carton/papier/plastique) représente 13% des déchets ménagers résiduels.

Sur le territoire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, le tri des déchets reste un défi pour répondre aux objectifs nationaux de valorisation. La Métropole accompagne et sensibilise citoyens, entreprises et communes pour atteindre -10% de déchets produits en 2025. Dans cette optique, la création et l'équipement conséquent de nouveaux points d'apport volontaire et de tri des déchets sont prévus pour l'année 2024.

L'année 2024 verra aussi le déploiement de nouveaux bacs prévus pour trier les déchets alimentaires, qui seront ensuite valorisés sous forme de compost ou de biocarburant.

41kg de déchets triés par habitant en 2023

LE DÉFI DES FAMILLES ZÉRO DÉCHET

En 2023, le premier Défi des familles zéro déchet a rassemblé une centaine de foyers du territoire métropolitain. Les volontaires ont testé pendant six mois des gestes simples et efficaces, synonymes d'un mode de consommation sans gaspillage. La réduction du gaspillage alimentaire a même été particulièrement significative : 69 % pour les restes d'assiettes, 68 % pour les papiers, 66 % pour le verre, 58 % pour les biodéchets et 43 % pour les ordures ménagères. De plus, 40 % des familles ont constaté une baisse dans leurs dépenses.



Bacs à déchets alimentaires déployés en 2024.

547 classes d'élèves de primaire, soit + de 15 000 élèves sensibilisés à la réduction des déchets

7 600 composteurs

1 292 lombricomposteurs et 325 sites de compostage collectif installés, 56 tonnes de déchets collectés, 146 opérations de broyage des déchets verts



11 communes accompagnées contre le gaspillage alimentaire

3 823 tonnes de textile collectés, soit 2.01 kg par habitant et par an

1 500 contenants jetables évités par le « mois du vrac » en mars 2023

Auprès des agents métropolitains : Diminution de 13 % de la consommation de ramettes, mise à disposition de fontaines à eau plutôt que des bouteilles en plastique, défi zéro déchet au bureau

© David Girard / MAMP



Cette action prouve qu'il est possible et facile de changer de comportement. La dynamique collective pour sensibiliser le plus largement possible à l'indispensable réduction des déchets se poursuit.

AVOIR UN USAGE ECLAIRÉ DU NUMÉRIQUE



© Getty Images

Le numérique, bien qu'indispensable à l'innovation et aux services modernes, a un impact environnemental croissant.

En France, il représente 2% des émissions de GES, soit autant que le secteur de l'aviation, et il est très consommateur en énergie, en eau et en ressources rares (empreinte liée aux centres de données et à la production des équipements).

Les data centers consomment environ 2% de l'électricité produite dans le monde (cette part pourrait grimper à 13 % en 2030), et beaucoup d'eau (1% de l'eau douce mondiale) pour leur besoin de refroidissement.

En 2022, l'empreinte carbone du système d'information et du parc informatique de la Métropole s'élevait à 992 tonnes de CO₂.

La Métropole, pour répondre à ses engagements et aux enjeux de la

loi REEN 2021 visant à « réduire l'empreinte environnementale du numérique », adopte une stratégie numérique responsable.

LA FABRIQUE DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE

...est un plan de lutte contre la fracture numérique lancé en mars 2020 dans l'urgence du confinement et le besoin de continuité pédagogique. Elle promeut cohésion sociale, gestion des déchets numériques et insertion professionnelle à travers plusieurs programmes :

→ Collecte.tech collecte des dons de matériel informatique afin de le reconditionner et réutiliser au profit des personnes en situation de fracture

DES RÉSULTATS

Plus de 1100 ordinateurs collectés

500 bénéficiaires équipés et 50 structures associatives dotées

Un tiers-Lieux de médiation numérique dans l'ancienne poste de la cité des Ayalades à Marseille

Une vingtaine d'agents du réemploi socio-numériques formés d'ici juin 2024

Une étude sur les besoins de connexion auprès de 400 personnes issues des quartiers prioritaires

65 conseillers numériques France Services formés sur le territoire.



130 031 jours de télétravail pour les agents métropolitains en 2023,

soit 4 291 023 km évités, soit 318 tonnes de CO₂ ou 964 vols Marseille-Paris

Plateforme d'e-learning pour faciliter l'autoformation des agents aux outils numériques et le développement des compétences

Adoption d'une Stratégie Numérique Responsable (durée de vie des matériels informatiques, davantage de reconditionné, calculette carbone)

Création d'une charte d'éthique de l'intelligence artificielle : transparence et maîtrise pour garantir le respect des compétences humaines et éviter la sur consommation d'énergie liée à sa utilisation

Partenariat avec l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) pour sécuriser les systèmes en prévision des Jeux Olympiques.

numérique ; chantier d'insertion pour gérer les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) et récupération du matériel usagé de la métropole.

→ Connecter les habitants, bailleurs sociaux et fournisseurs d'accès pour la création de dispositifs d'accès à internet par bâtiment

→ Accompagner les utilisateurs lors du déploiement d'équipement ou de connexion, médiation et formation.

INNOVER ET SE DÉVELOPPER DURABLEMENT



© François Moura / MAMP

En soutenant l'innovation, la Métropole Aix-Marseille-Provence veut trouver des réponses adaptées, résilientes et inclusives aux défis environnementaux et sociaux.

Technopôle de l'Environnement Arbois, Domaine du Petit Arbois, Aix-en-Provence.

Elle s'engage dans un développement économique durable et renforce l'attractivité et la qualité de vie du territoire.

LE TECHNOPOLE DE L'ENVIRONNEMENT ARBOIS-MÉDITERRANÉE

d'enseignement supérieur qui travaillent dans le développement de la protection de l'environnement.

→ Création d'une structure de compensation carbone et écologique pour inciter les entreprises à compenser leurs émissions tout en investissant dans des projets de territoire

Implanté sur le territoire d'Aix-en-Provence et étendu sur 75 ha, il accueille des entreprises, laboratoires de recherche et structures

Il est certifié ISO 14001 (management environnemental), 4ème technopark mondial Cleantech 2020 et Label PARC + (attribué par l'Agence régionale pour

→ Le salon ARGILA 2023, 170 exposants et 43 554 visiteurs, lieu de l'artisanat local à faible empreinte carbone, plus grand marché potier de France

→ 2M€ dédiés à la transition énergétique et la décarbonation de l'industrie : ERANOVA pour la fabrication de plastiques à partir d'algues, SEAWARDS pour le développement de la cryo-séparation (le dessalement d'eau de mer durable)

→ Label Espace végétal écologique pour les usines de Vallon Dol et de Sainte-Marthe à Marseille.



Maison d'accueil au Domaine des Marres, Simiane-Collongue.

© David Girard / MAMP



© David Girard / MAMP

Réalisation de prototypes de mobilier urbain en pin d'Alep par les Compagnons du Tour de France, Marseille.

la biodiversité) grâce à des actions innovantes : traitement qualité de l'air, pollution et odeurs gare routière par une technologie à base de microalgues, nettoyage des vitres robotisé permettant une très faible consommation d'eau, accueil du Tour de France des décideurs GREENTECH pour les achats publics innovants.

LA FILIÈRE BOIS

Afin de favoriser une économie responsable sur son territoire, la Métropole a pour volonté de contribuer au développement de la filière du bois local, en particulier du pin d'Alep :

La Métropole veut trouver des réponses adaptées, résilientes et inclusives aux défis environnementaux et sociaux.

gestion, exploitation forestière, transformation, construction, etc.

→ Partenariats avec l'association des communes forestières et Fibois sud : promotion de la ressource bois pour les projets de construction, accompagnement des porteurs de projets publics, relation avec les entreprises et les Compagnons du Tour de France (fabrication de prototypes

UNE DYNAMIQUE POUR LE BIEN DE TOUS

L'année 2023 a été une année de transition dans les actions menées par la Métropole Aix-Marseille-Provence en faveur de l'humain et de l'environnement. Des actions concrètes de réduction de l'artificialisation des sols, de solarisation des équipements publics ou encore de lutte contre le gaspillage alimentaire, permettent d'appliquer localement les Objectifs de Développement Durable (ODD).

En 2024, la Métropole souhaite redoubler d'efforts en encourageant sur son territoire le développement des énergies renouvelables, d'entreprises responsables et innovantes, une alimentation relocalisée et une rémunération juste des producteurs, des transports en commun et des mobilités douces.

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à poursuivre cette dynamique, soutenant la protection des ressources naturelles et de la biodiversité au travers de la connaissance et de la sensibilisation de ses citoyens et mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire pour construire un avenir résilient, respectueux de la nature et porteur de bien-être pour ses habitants.



Domaine des Diabes à Puytoubier.

© David Girard / MAMP

